

## Communiqué de presse

### **Dominique Giroud acquitté : il n'y a jamais eu de Fendant dans son St-Saphorin**

**En 2006, Dominique Giroud a commercialisé un lot de 100'000 bouteilles de St-Saphorin. En 2009, cette transaction a fait l'objet d'une plainte pénale. Après une enquête exhaustive, le Ministère public conclut expressément aujourd'hui que « les 100'000 bouteilles de St-Saphorin avaient un contenu conforme à la législation applicable ». Dominique Giroud est ainsi innocenté : il n'y a jamais eu de Fendant dans du St-Saphorin commercialisé par ses soins.**

*Lausanne, le 3 décembre 2014* – En 2006, Dominique Giroud a commercialisé un lot de 100'000 bouteilles de St-Saphorin. C'était la première fois qu'un Valaisan distribuait du vin vaudois à large échelle, alors que l'inverse est fréquent. En 2009, une plainte pénale a été déposée par un vigneron vaudois, puis retirée deux ans plus tard. Désireux de déterminer avec exactitude l'origine du vin commercialisé, le Ministère public a poursuivi ses vérifications.

En décembre 2013, un reportage de la RTS faisant état de cette procédure et affirmant faussement que Dominique Giroud avait commis des actes illégaux a déclenché les rumeurs et les insinuations les plus folles. Au mépris de la présomption d'innocence et de la réalité des faits, Dominique Giroud a été massivement accusé d'avoir trafiqué ses vins en ajoutant du Fendant à du St-Saphorin. A plusieurs reprises, Dominique Giroud a publiquement déclaré que ces accusations étaient sans fondement, mais en vain : il a continué à se faire clouer au pilori.

Aujourd'hui, au terme d'une enquête approfondie, la justice confirme que Dominique Giroud n'a nullement trafiqué son vin et que « les 100'000 bouteilles de St-Saphorin avaient un contenu conforme à la législation applicable. » M<sup>e</sup> Yannis Sakkas, l'avocat de Dominique Giroud, apporte la précision suivante : « La décision de justice qui met un terme à cette procédure est entrée en force. Ce dossier est clos ; Dominique Giroud est définitivement innocenté. »

A l'occasion de cette décision de justice, Dominique Giroud rappelle qu'il n'a jamais été condamné par aucun juge ni aucun procureur pour ses pratiques œnologiques. Il espère que cette réalité sera désormais reconnue et que les accusations gratuites et infondées prendront fin.

#### **Contact**

Marc Comina, mc@marc-comina.ch, 079 128 34 95

Ce communiqué de même que les anciens communiqués de Dominique Giroud peuvent être consultés sur le site [www.dominique-giroud.com](http://www.dominique-giroud.com).